

REGLEMENT DE LA BROCANTE VIDE GRENIERS

Les Amis Pêcheurs en mer du Douhet

Article 1 La brocante & vide greniers organisés par Les Amis Pêcheurs en mer du Douhet dont le siège est : Capitainerie du Douhet 17190 St Georges d'Oléron

Article 2 La brocante & vide grenier se déroulera parking du port du Douhet le samedi 10 mai 2025 : il est ouvert à tous professionnels et particuliers, sauf produits alimentaires et produits neufs.

Article 3 seront prises en considération les inscriptions des exposants, qui auront procédé au règlement et envoyé les justificatifs demandés à l'article 6 avant le 1er mai 2025

Les exposants seront placés par les membres de l'association à l'emplacement prévu de 7 heures à 8 heures. Après 8 heures, les emplacements seront redistribués à tout exposant qui se présentera le jour de la manifestation, dans la limite des places disponibles.

Article 4 L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, dégradation des pièces ou de matériels proposés à la vente.

Article 5 Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition, ainsi ceux qui jetteraient leurs déchets dans les propriétés avoisinant leur emplacement. (Un sac poubelle est remis à chaque participant.)

Article 6 Pour tous exposants, particuliers ou professionnels, il est interdit de vendre de l'alimentaire et produits neufs ainsi que les stands uniquement de vêtements des objets volés, armes et animaux, sous peine d'encourir une peine d'emprisonnement ainsi qu'une forte amende.

Article 7 Les sommes versées pour les emplacements ne seront pas remboursées en cas de désistement, ni en cas d'intempéries. La manifestation aura lieu parking du port du Douhet selon le plan des organisateurs.

Article 8 L'INSCRIPTION SERA EFFECTIVE A RECEPTION DE TOUTES LES PIECES JOINTES ET AU PLUS TARD LE 3 mai 2025

Pieces justificatives à joindre IMPERATIVEMENT à votre inscription AVEC LE REGLEMENT : *compte rendu exposants*

Professionnels : N° de RC

Nature de l'activité: _____

Obligatoire : Photocopie carte d'identité recto verso ou copie permis de conduire ou passeport

NOM - Prénom : _____

Adresse complète _____

Téléphone _____ E-mail _____

N° carte d'identité: _____ à _____

Véhicule : OUI NON Remorque : OUI NON (entourez)

Photocopie recto/verso de la carte d'identité obligatoire

Prix de l'emplacement : 4,00 € / ml, 4ml minimum (tarif offert par emplacement)

Le métrage du stand devra être supérieur à la longueur du véhicule, si celui-ci reste sur le stand

Je réserve mètres linéaires X 4,00 €

Je joins un chèque de _____ € à l'ordre de ARMD

Retour du bulletin d'inscription avant le 3 mai 2025

avec photocopie recto/verso carte d'identité règlement Les Amis Pêcheurs en mer du Douhet à retourner :

Capitainerie du Douhet 17190 St Georges d'Oléron

Date 2025 signature :

(*) J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au déballage dans l'année pour les particuliers, vu le décret 2009-46 du 07/01/2009

Particuliers

Obligatoire : Photocopie carte d'identité recto/verso ou copie permis de conduire ou passeport